

VERS L'ASPHYXIE DES DÉPARTEMENTS DE FRANCE ! DANS L'AIN : TOUS LES AINDINOIS CONCERNÉS

ÉDITO DE JEAN DEGUERRY

Tous les Départements de France font face aujourd'hui à une menace claire quant à leur avenir.

Dans l'Ain, malgré une gestion exemplaire depuis 2015 par la majorité « L'Ain de toutes nos forces », le Département n'échappe pas aux difficultés qui s'amoncellent. La situation est au fond d'une redoutable simplicité : privés de levier pour ajuster nos ressources et dépendant quasi exclusivement de la conjoncture (Droits de Mutation à Titre Onéreux et Taxe sur la Valeur Ajoutée), confrontés à des augmentations récurrentes de nos dépenses de fonctionnement majoritairement décidées par les gouvernements qui se succèdent les uns après les autres, devant faire face aux besoins liés à la dynamique de développement de notre territoire, nous ne sommes plus en mesure de maîtriser notre trajectoire financière sans dégrader notre exigence de rigueur si nous voulons répondre aux besoins des Aindinois.

Cette réalité s'aggraverait si le Projet de Loi de Finances 2025 était voté en l'état. Ou comment l'État envisage-t-il de renflouer les caisses sur le dos des collectivités qui ne sont en rien responsables de la dérive des comptes publics ?

A l'occasion de l'Assemblée générale de l'Association des maires et des Présidents d'intercommunalités de l'Ain qui s'est tenue vendredi dernier, et au nom de l'ensemble des conseillers départementaux, j'ai officiellement saisi les parlementaires aindinois afin qu'ils se mobilisent dans le débat budgétaire qui s'ouvre. Je leur demande de peser de tout leur poids pour défendre les amendements au Projet de Loi de Finances présentés par l'association des Départements de France.

En tant que Président du Département de l'Ain et Porte-parole de Départements de France, je prendrai toutes mes responsabilités pour tenter de ramener à la raison des décideurs pas toujours en phase avec les réalités des territoires et pour défendre le rôle des Départements, garants de la cohésion nationale.

En attendant, et pour rester fidèle à notre réputation de bons gestionnaires, le Département de l'Ain doit envisager un plan d'économies dès le Budget primitif 2025 tout en conservant des marges de manœuvre qui doivent permettre à la collectivité de continuer à satisfaire notre ligne directrice : servir l'intérêt général.



CONTACTS PRESSE

Conseil départemental de l'Ain
Direction de la communication
Tél. 04 74 32 32 16
communication@ain.fr

LE DÉPARTEMENT AU CŒUR DES SOLIDARITÉS HUMAINES ET TERRITORIALES MAIS JUSQU'À QUAND ?



Comment faire sans le Département ?



EN CHIFFRES

Dette de l'État : **3 200 milliards d'euros**
Dette des Départements : **44 milliards d'euros**
Dette du Département de l'Ain : **356 millions d'euros en 2023** (dette moyenne des départements 365 millions d'euros)
contre **441 millions d'euros en 2015**

Capacité de désendettement du Département de l'Ain : **2,9 ans (plafond pour les Départements 9 à 11 ans)**

CE QUE PROPOSE « DÉPARTEMENTS DE FRANCE »...

À l'approche des discussions budgétaires qui se profilent au Parlement et face au constat précédemment établi, Départements de France entend apporter son éclairage et sa contribution pour sortir les Départements de l'asphyxie budgétaire dans laquelle ils ont été plongés.

Afin de maintenir le rôle essentiel des Départements et d'éviter leur impasse budgétaire à la fin de l'année prochaine, Départements de France dresse donc la liste des propositions suivantes :

- Engagement d'un travail partenarial entre les Départements et l'État pour leur redonner du pouvoir fiscal
- Privilégier une diminution des dépenses de l'État plutôt que l'écrêtement des recettes des Départements via le fonds de précaution des finances locales qui pourrait s'élever à 12,4 millions d'euros pour le Département de l'Ain
- Opposition au gel de la TVA, soit un manque à gagner de 3,7 millions d'euros pour le Département de l'Ain
- Baisse non rétroactive du Fonds de Compensation de la TVA, soit un manque à gagner de 1,8 millions d'euros pour le Département de l'Ain sur ses investissements 2024
- Refus du transfert ou d'obligation de mise en œuvre par l'État de toute dépense supplémentaire non financée (à titre d'exemple, pour le Département de l'Ain, l'extension du SEGUR pour les oubliés représente 1,2 millions d'euros)

- Contribution de l'État au fonds de sauvegarde pour soutenir les Départements les plus en difficultés, les Départements étant déjà solidaires via un fonds de péréquation. Le Département de l'Ain est contributeur à ce fonds à hauteur de 15 millions d'euros.
- Relèvement provisoire du plafond des DMTO à hauteur de 1%
- Hausse de la Taxe Spéciale sur les Conventions d'Assurance pour soutenir les SDIS (services des sapeurs-pompiers). Le Département de l'Ain et l'un des Départements les plus contributeurs (80% du budget du SDIS de l'Ain).

Ces mesures, associées à une méthodologie de travail plus responsable entre l'État et les Départements doivent permettre à ces derniers de préserver les équilibres territoriaux entre les zones urbaines denses et la ruralité. Il en va de la préservation de la cohésion sociale et territoriale dans un contexte national qui l'exige au regard des résultats des dernières consultations électorales.

Par ailleurs, le plan d'action porté par Départements de France associé à des mesures complémentaires vise également à permettre aux Départements d'assumer pleinement leurs missions de solidarités humaines, et de reprendre toute leur place dans l'élaboration des politiques publiques en concertation avec l'État.